

La présente convention est conclue entre :

Le SICTOM Nord Allier, dont le siège est situé au lieu-dit « Prends-y garde » à Chézy (03230), pris en la personne de son Président, Monsieur Didier PINET, dûment habilité à cet effet, par délibération du 8 mars 2021.

Ci-après désigné par « le SICTOM » et :

*(Pour les personnes mineures, le dossier doit être complété par un représentant légal)*

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE de l'utilisatrice : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

NOM / PRÉNOM du représentant légal (si mineure) : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_

Ci-après désigné « le Bénéficiaire »

### Article 1 : Contexte de l'action

Depuis 2019, le SICTOM Nord Allier met en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'objectif de ce programme est de réduire les quantités de déchets collectées et leur toxicité. Les protections menstruelles durables sont un gisement d'évitement de déchets non négligeable. En effet, utiliser des protections menstruelles jetables représente :

- ✓ 10 000 à 15 000 protections hygiéniques jetables, soit un budget de 1 500 à 2 000 € par femme
- ✓ de nombreuses et multiples pollutions environnementales tout au long de leur cycle de vie (de l'extraction des matières premières et leur fabrication jusqu'à leur traitement en fin de vie) ;
- ✓ 13 % des ordures ménagères résiduelles avec les autres textiles sanitaires (couches, lingettes, mouchoirs jetables, etc.), soit plus de 30 kg par an et par habitant, selon l'Ademe ;
- ✓ le 5<sup>ème</sup> type de déchets en plastique à usage unique le plus répandu sur les plages.

### Les protections menstruelles lavables ont un triple intérêt :

► **Écologique** : elles évitent l'incinération d'une tonne de couches par enfant et l'extraction d'une quantité non négligeable de matières premières ;

► **Économique** : leur achat est rapidement rentabilisé par leur durée de vie (en moyenne de 5 à 10 ans). Sur 5 ans, une coupe menstruelle ou un lot de serviettes lavables permettent ainsi d'économiser de 175 à 245 euros ;

► **Sanitaire** : les serviettes et culottes lavables certifiées sont pour la majorité fabriquées à partir de fibres naturelles (coton, chanvre, soie), peuvent être certifiées biologiques (GOTS) et bénéficier de la certification OEKO-TEX. Les coupes menstruelles, quant à elles, sont composées de silicone de qualité médicale ou en caoutchouc naturel.

Le SICTOM propose une aide financière à l'achat de protections menstruelles lavables, afin de favoriser leur utilisation par les femmes de son territoire. La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation des protections menstruelles durables et d'attribution de la subvention.

## Article 2 : Les modèles de protections menstruelles concernés

La demande de subvention est accordée pour l'achat de protections menstruelles lavables neuves exclusivement. Il peut s'agir de coupes menstruelles (« Cup »), serviettes hygiéniques et culottes lavables.

## Article 3 : Les modalités

Le SICTOM subventionne à hauteur de **15 euros TTC** par foyer, l'achat de protections menstruelles durables pour un montant de facture minimale de **30 euros TTC**.

Cette facture doit préciser les mentions suivantes : date d'émission, identités de l'acheteur et du vendeur, désignation de chaque produit acheté avec un décompte détaillé, somme à payer HT et TTC en euros exclusivement.

Cette subvention s'adresse exclusivement aux habitants du territoire du SICTOM Nord Allier (les professionnels sont exclus de ce dispositif). La liste des communes concernées est disponible sur notre site Internet :

 [www.sictomnordallier.fr](http://www.sictomnordallier.fr)

La subvention est accordée une seule fois par femme et/ou mineure d'un même foyer à la réception du dossier complet par nos services.

Le budget alloué à cette opération est plafonné et voté annuellement par le Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier. Ainsi, le nombre de subventions accordées est limité.

Le SICTOM se réserve le droit :

- ✓ d'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement,
- ✓ de demander la restitution de la somme versée en cas de non-respect des engagements.

## Article 4 : Les engagements des parties

### 4.1 – Le Bénéficiaire

Il s'engage à :

- ✓ répondre aux questionnaires ou enquêtes réalisées par le SICTOM dans le cadre du suivi de l'opération ;
- ✓ ne pas revendre les protections menstruelles avant un délai de 2 ans suivant la signature de la convention.

### 4.2 - Le SICTOM Nord Allier

Il s'engage à :

- ✓ répondre aux interrogations et difficultés rencontrées par la famille pour compléter le dossier.



## Article 5 : Les pièces justificatives à fournir

Le demandeur doit fournir toutes les pièces justificatives suivantes :

- ✓ la présente convention complétée et signée portant la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- ✓ un extrait d'acte de naissance ou une copie du livret de famille pour les utilisatrices mineures ;
- ✓ la copie de la facture nominative d'achat des protections menstruelles en euros, datant de moins de trois mois à la réception du dossier complet, et d'un montant minimal de 30 euros TTC ;
- ✓ un justificatif de domicile datant de moins de deux mois ;
- ✓ un RIB (relevé d'identité bancaire) au nom du demandeur.

Le dossier complet doit être envoyé par courrier ou déposé à :  
SICTOM Nord Allier RD 779 « Prends-y garde » 03230 Chézy.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, et les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

## Article 6 : Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

Article 314-1 : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé.

L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. »

## Article 7 : Utilisation des données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande de subvention et à des fins statistiques.

Les destinataires des données sont les agents du SICTOM instruisant les demandes de subvention et en charge de l'exploitation de ces données.

Aucune information ne sera communiquée à des tiers ni utilisée à des fins personnelles.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à SICTOM Nord Allier RD 779 « Prends-y garde » 03230 Chézy.

Fait à \_\_\_\_\_ le / / 2021

Le demandeur :

Madame, Monsieur : \_\_\_\_\_

SIGNATURE (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)